

ariana



musée suisse
de la céramique
et du verre
genève

schweizerisches
museum für
keramik und glas
genf

swiss museum
for ceramics
and glass
geneva

Recherche de biens culturels issus d'un contexte colonial

Point de situation et méthodologie appliquée aux collections du Musée Ariana, Genève

Recherche et rédaction : Stanislas ANTHONIOZ, adjoint scientifique
sous la direction d'Anne-Claire Schumacher, conservatrice en chef et
d'Isabelle Naef Galuba, directrice

Août 2023

Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Dipartimento federale dell'interno DFI
Departament federal da l'intern DFI
Federal Department of Home Affairs FDHA
Bundesamt für Kultur BAK
Office fédéral de la culture OFC
Ufficio federale della cultura UFC
Uffizi federal da cultura UFC
Federal Office of Culture FOC

Un musée
Ville de Genève

www.musee-ariana.ch



Table des matières

I.	Introduction	3
	Principe	3
	Finalité	3
	Méthodologie générale de la recherche	3
II.	Méthodologie appliquée aux collections du Musée Ariana	5
	Collections du Musée Ariana.....	5
	Contexte géopolitique / Pays colonisés.....	6
	Contexte géopolitique / Pays colonisateurs	6
	Période concernée	7
III.	Bibliographie et sources	7
	Autorités compétentes (CH)	7
	Références pour la recherche	7

I. Introduction

Principe

« Par la Convention de l'UNESCO de 1970, la communauté des États reconnaît l'étendue de l'appauvrissement du patrimoine culturel national que le transfert illicite des biens culturels inflige aux États qui en sont les victimes »¹.

« Le **système de spoliation** colonial a entraîné, pour les régions concernées la perte de leurs biens culturels au profit, notamment, de l'Europe. Pour ce qui concerne le continent africain, des experts estiment que la plus grande partie du patrimoine culturel matériel des États de l'Afrique subsaharienne est conservée hors du continent africain »².

« L'UNESCO a créé, déjà en 1978, le **Comité intergouvernemental pour la promotion du retour de biens culturels à leur pays d'origine ou de leur restitution en cas d'appropriation illégale (ICPRCP)**, un cadre institutionnel pour le traitement de cas de restitution entre États »³.

« Les étapes de la recherche de provenance sont diverses et se font souvent en parallèle. Il s'agit d'étudier les objets considérés comme issus de collections dites coloniales et de regrouper les sources existantes. Il est également important de collecter la mémoire orale des personnes qui ont été en charge de l'inventaire et de la documentation de la collection étudiée ou en contact étroit avec cette dernière dans le cadre de recherches scientifiques. L'analyse de la collecte de ces données est l'une des missions fondamentales des employé-e-s scientifiques des musées qui peut aussi se faire avec le soutien d'un personnel mandaté et d'universitaires. Elle permet d'inscrire l'histoire de la collection étudiée dans un contexte historique et géopolitique plus large et d'écarter toute illégitimité d'acquisition éventuelle »⁴.

Finalité

« À la suite de l'analyse des données collectées, une réflexion menée en étroite collaboration avec les communautés sources, les ayants droit et d'autres spécialistes du domaine de la collection étudiée doit être engagée pour penser collaborativement l'avenir de la collection »⁵.

Méthodologie générale de la recherche

« La recherche de provenance nécessite des moyens financiers, informatiques et humains durables, ainsi que l'accès par le personnel en charge de cette recherche à l'ensemble des archives internes et externes existantes. L'une des premières sources à consulter est le livre d'inventaire qui comprend des informations pouvant orienter vers les biens qui doivent prioritairement faire l'objet d'une telle recherche.

¹ Office fédéral de la Culture, *État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)*, 2 mars 2022, p. 3.

² Ibid., p. 2.

³ Ibid., p. 7.

⁴ Association des Musées suisse (AMS), *Recherches de provenance dans les musées II, Collections liées aux contextes coloniaux, Notions de base et introduction à la pratique*, 2022, p. 6.

⁵ Ibid., p. 6.

Il s'agit de biens issus de diverses disciplines, qui ont :

- une origine géographique non européenne
- une date de collecte et une date d'acquisition qui se situent entre le 15^e et le 20^e siècle
- et/ou un-e donateur, donatrice dont les professions, les noms de famille ou les réseaux peuvent être mis en lien avec le colonialisme, par exemple en tant que soldat-e, diplomate, missionnaire, marchand-e, chercheurs ou chercheuses ou explorateur, exploratrice.

Les contours d'un projet de recherche de provenance se dessinent par la constitution d'un corpus de biens qui se délimite à une géographie, une chronologie, une typologie, une collection ou un donateur, une donatrice. Les vestiges humains, les artefacts réalisés à partir de vestiges humains, les biens qui ont une importance culturelle pour les communautés sources et les biens suspectés d'être entrés dans la collection par des moyens non éthiques ou illégaux doivent faire l'objet d'une recherche de provenance prioritaire. Il est important de prendre en considération toutes les informations recueillies et de les regrouper dans une base de données. Il convient de garder à l'esprit que la recherche de provenance des collections coloniales souffre d'un manque général de sources manuscrites et de sources spécifiques relatives aux personnes dominées. De plus, les circonstances auxquelles s'intéresse aujourd'hui la recherche de provenance ne suscitaient à l'époque de la collecte des biens concernés qu'un intérêt limité et n'étaient donc souvent pas documentées. Néanmoins, une recherche de provenance initialement lacunaire peut être menée à bien grâce à la découverte de nouveaux fonds d'archives, à l'établissement de nouveaux contacts ou à la participation à un projet collaboratif »⁶.

⁶ Association des Musées suisse (AMS), *Recherches de provenance dans les musées II, Collections liées aux contextes coloniaux, Notions de base et introduction à la pratique*, 2022, p. 8.

II. Méthodologie appliquée aux collections du Musée Ariana

Collections du Musée Ariana

▼ Ariana-Réserves	Chine Bleu et blanc
Allemagne porcelaine	Chine divers
Allemagne sauf porcelaine	Chine Famille rose
Angleterre porcelaine	Chine Famille verte
Angleterre sauf porcelaine	Chine Imari
Asie divers	Espagne porcelaine
Autriche porcelaine	Espagne sauf porcelaine
Autriche sauf porcelaine	Europe divers porcelaine
Céramique internationale d'auteur 1850-1945	Europe divers sauf porcelaine
Céramique internationale d'auteur dès 1945	France porcelaine
Céramique internationale industrielle 1850-1945	France sauf porcelaine
Céramique internationale industrielle dès 1945	Italie porcelaine
Céramique islamique	Italie sauf porcelaine
Céramique japonaise	Pays-Bas porcelaine
Céramique suisse d'auteur 1850-1945	Pays-bas sauf porcelaine
Céramique suisse d'auteur dès 1945	Problem pieces
Céramique suisse industrielle 1850-1945	Suisse porcelaine
Céramique suisse industrielle dès 1945	Suisse sauf porcelaine

Légende : localisations permanentes disponibles dans la base de données d'inventaire gérée avec le progiciel MuseumPlus RIA.

- ⇒ Dresser la liste exhaustive des localisations susceptibles de poser problème au niveau d'un contexte colonial.
- ⇒ Englober dans la recherche les objets n'apparaissant pas dans ces localisations de MuseumPlus RIA (a priori, les domaines « verre » et « vitrail »).
- ⇒ Effectuer un tri et justifier sa sélection : les résultats issus des localisations « Céramique suisse d'auteur dès 1945 » (1659 n° d'inventaire dans M+) et « Céramique suisse industrielle dès 1945 » (1392 n° d'inventaire), ou encore du domaine « Vitrail »⁷ (416 n° d'inventaire), semblent par exemple pouvoir être exclus de l'étude sur les bien coloniaux.
- ⇒ Identifier les pièces *problématiques* dans les collections du Musée Ariana et en dresser une liste, tout en argumentant ses critères de sélection. Voir ci-dessous les précisions données dans les

⁷ De mémoire, nous conservons uniquement des vitraux créés en Europe.

points : « Contexte géopolitique / Pays colonisés », « Contexte géopolitique / Pays colonisateurs » et « Période concernée ».

- ⇒ Appliquer cette analyse aux donateurs, testateurs, vendeurs et propriétaires précédents (modes d'acquisitions).
- ⇒ Renseigner l'ensemble de ce corpus du point de vue des « biens culturels issus d'un contexte colonial » : le documenter en essayant de retracer son historique complet, aborder les problématiques potentielles et contextualiser les résultats.

Contexte géopolitique / Pays colonisés

« Jusqu'à maintenant, la Suisse a conclu des accords bilatéraux avec huit États. Dans le cadre du présent rapport, on mentionnera notamment les accords avec des États anciennement colonisés (Égypte, Colombie, Pérou et Mexique) »⁸.

- ⇒ Définir avec exactitude la liste des pays colonisés (cf. : OFC, Bureau de l'art spolié ?), tous localisés dans une aire géographique extra-européenne.
- ⇒ Appliquer ces résultats aux collections du Musée Ariana (tri sélectif dans MuseumPlus RIA), au niveau des références géographiques (lieux de création/fabrication).

Contexte géopolitique / Pays colonisateurs

« Au contraire d'autres États européens comme la France, l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, la Suisse n'a jamais eu de colonies. Cependant, des citoyens, des organisations et des entreprises suisses ont été impliqués individuellement dans ces systèmes et ont profité de diverses façons du colonialisme »⁹.

- ⇒ Définir éventuellement la liste des pays colonisateurs (cf. : OFC, Bureau de l'art spolié ?), afin de faire ressortir les donateurs, testateurs, vendeurs et propriétaires précédents « à risque ». Cette démarche reste toutefois très relative, puisque rien n'empêchait le citoyen d'un pays « non colonisateur » de se rendre dans une colonie et d'y acquérir des pièces.
- ⇒ Appliquer ces résultats aux collections du Musée Ariana (tri sélectif dans MuseumPlus RIA), au niveau des acquisitions.
- ⇒ Songer à vérifier parallèlement l'existence de précédents propriétaires, leurs origines et leurs éventuels contacts avec le monde colonial.

Il est également intéressant de rester attentif aux remarques soulevées par l'Association suisse de recherche en provenance, même si les objets ethnographiques extra-européens semblent peu nombreux, voire inexistant (?)¹⁰, dans nos collections de céramiques et de verres :

« Il n'existe pas de définition officielle de l'expression « collections coloniales ». Une tentative pour la définir serait de considérer que les collections coloniales comptent des biens qui ont été acquis en contextes politiques de colonisation formelle, ou qui induisent des rapports de dépendances économiques, culturelles, religieuses ou scientifiques entre le/la nouveau/elle propriétaire européen-ne et l'ancien-ne propriétaire autochtone, pendant la période de colonisation. Une collection coloniale peut

⁸ Office fédéral de la Culture, *État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)*, 2 mars 2022, p. 10.

⁹ Ibid., p. 3.

¹⁰ Lire à ce propos : Danielle Buyssens, « Présence et sens des objets extra-européens dans la conception muséale de Gustave Revilliod », *Gustave Revilliod (1817-1890), un homme ouvert au monde*, 5 Continents Editions, Milan, 2018, p. 136-151.

comprendre des objets dits « ethnographiques » de toutes natures, notamment sacrés, d'archéologie, des spécimens naturels, des œuvres d'art ainsi que des vestiges humains »¹¹.

Période concernée

« En se basant sur l'acception courante, le colonialisme commence à la fin du XV^e siècle avec l'expansion européenne vers l'outre-mer amorcée par les Portugais. Son point culminant se situe pendant la période précédant la Première Guerre mondiale, qui a vu l'instauration des empires coloniaux français, anglais et allemand. La décolonisation a débuté après la Seconde Guerre mondiale »¹².

- ⇒ S'intéresser à la période concernée. Attention : ce critère est toutefois délicat et peut porter à confusion. Garder à l'esprit que des biens culturels, issus par exemple de fouilles, seront parfois antérieurs au XV^e siècle. Bien distinguer la date de création de l'objet de sa date d'acquisition.
- ⇒ Appliquer ces résultats aux collections du Musée Ariana (tri sélectif dans MuseumPlus RIA).

III. Bibliographie et sources

Autorités compétentes (CH)

Office fédéral de la Culture (OFC), Bureau de l'art spolié, en ligne :

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/l-art-spolie/le-bureau-de-l-art-spolie.html>

« Les activités de conseil du Bureau de l'art spolié à l'OFC, mis en place par le Conseil fédéral en 1999, dans le cadre de l'application des Principes de Washington sur les œuvres d'art confisquées par les nazis, comprennent aujourd'hui la notion d'art spolié dans un sens plus large et s'étendent également aux biens culturels issus d'un contexte colonial »¹³.

Association suisse de recherche en provenance (ASP), Groupe de travail « Collections coloniales », en

ligne : <https://provenienzforschung.ch/fr/schweizerischer-arbeitskreis-provenienzforschung-francais/>

A établi le document : Association des Musées suisse (AMS), *Recherches de provenance dans les musées II, Collections liées aux contextes coloniaux, Notions de base et introduction à la pratique*, 2022, 16 p.

Références pour la recherche

Association des Musées suisse (AMS), *Recherches de provenance dans les musées II, Collections liées aux contextes coloniaux, Notions de base et introduction à la pratique*, 2022, 16 p.

Disponible sous :

https://www.museums.ch/admin/data/files/media/file_fr/424/vms_standard_provenienz_koloniale-sammlungen_f_web.pdf?lm=1700553846

¹¹ Association des Musées suisse (AMS), *Recherches de provenance dans les musées II, Collections liées aux contextes coloniaux, Notions de base et introduction à la pratique*, 2022, p. 4.

¹² Office fédéral de la Culture, *État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)*, 2 mars 2022, p. 2.

¹³ Office fédéral de la Culture, *État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)*, 2 mars 2022, p. 14.

Office fédéral de la Culture, *État des travaux de l'OFC sur le traitement des biens culturels issus d'un contexte colonial, Rapport de l'Office fédéral de la culture (OFC) à l'attention de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États (CSEC-E)*, 2 mars 2022, 20 p.

Disponible sous : https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/kulturgueter-kolonialer-kontext/bericht-arbeiten-020322.pdf.download.pdf/Bericht%20Arbeiten%20BAK_Kulturg%C3%BCter%20aus%20einem%20kol.%20Kontext_FR_02.03.2022_def.pdf

Office fédéral de la Culture (OFC), « Biens culturels issus des contextes coloniaux : point de situation et objectifs », en ligne : <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/kulturgueter-aus-kolonialem-kontext.html>

Office fédéral de la Culture (OFC), « La recherche de provenance pour les musées en Suisse », en ligne : <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/l-art-spolie/la-recherche-de-provenance-pour-les-musees-en-suisse.html>

Rudolf von Albertini, Albert Wirz, « Colonialisme », *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, en ligne : <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/026457/2008-10-28/>

« Quel avenir pour les "Œuvres orphelines" ? Réflexions sur les biens culturels sans provenance », Colloque international, Université de Genève, février 2021, en ligne : <https://mediaserver.unige.ch/collection/VN4-157c-2020-2021-A>

Marie Mazzone, « Recherches de provenance sur les œuvres des collections du Musée Ariana dans le cadre de la problématique de l'art spolié durant la période du National-Socialisme (1933-1945) », Rapport, Musée Ariana, 2020.

Disponible sous : <https://www.musee-ariana.ch/nos-collections/collections>

Conseil international des musées (ICOM), *Code de déontologie de l'ICOM pour les musées*, 2004, 32 p., en ligne : <https://www.museums.ch/fr/espace-professionnel/themes-specialises/deontologie-1153.html>

Conseil international des musées (ICOM), Base de données des listes rouges (recensement de l'ensemble des catégories de biens culturels à risque), en ligne : <https://icom.museum/fr/ressources/red-lists/>

Association allemande des musées (Deutscher Museumsbund), *Le traitement des biens de collections issus de contextes coloniaux, Guide à l'usage des musées allemands*, 2001, 240 p., en ligne : <https://www.museumsbund.de/wp-content/uploads/2021/03/mb-leitfaden-fr-web.pdf>

⇒ **Dépouiller et compléter la bibliographie et les sources.**